

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoirs : 07

Excusé : 00

Absents : 00

Qui ont pris part

à la délibération : 29

Date de convocation : 2 Avril 2021

SEANCE DU 9 AVRIL 2021

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – M. FRANCESCHINI Damien – M. CLAVE Denis – M. LE PEN Jean-Ronan – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : M. LABASTIE Eric pouvoir à M. MARIN Michel – Mme ARGENTO Katia pouvoir à Mme DEFAUX Catherine – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à M. TOULOUSE Christian – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à Mme VIENOT Véronique – Mme SAUQUET Adeline pouvoir à Mme DEMIERRE Colette – M. DEZERAUD Philippe pouvoir à M. CLAVE Denis – Mme MONTAGNY Nolwenn pouvoir à M. CALMET Pierre.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

L'an deux mille vingt et un, le neuf avril à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans le réfectoire de l'ancien restaurant scolaire, Rue Anatole France, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

21 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ALADIN POUR LE RAMASSAGE DES DECHETS SUR LES PLAGES

Comme chaque année, afin de préserver l'environnement de la Commune et en particulier ses espaces sensibles du littoral, il convient de régler par convention avec l'Association ALADIN le ramassage et l'évacuation des déchets sur les sites suivants :

- La plage et le fort de la Coudoulière
- La pinède Saint Asile
- La plage et le phare de la Vieille

La participation de la Commune est de 150 € par intervention, soit un total de 600 € pour l'ensemble du programme prévu sur 4 journées maximum, entre le 7 Juillet 2021 et le 11 août 2021.

Après avoir apporté toute précision utile, Monsieur le Maire demande à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de bien vouloir l'autoriser à signer la convention pour le ramassage des déchets sur les plages avec l'association ALADIN et d'accepter le volet financier correspondant.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la convention proposée.

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la convention pour le ramassage des déchets avec l'association Aladin et d'accepter le volet financier y relatif.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 12 Avril 2021, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT